

DECISION N° 2018- 2 2 5

La directrice générale,

Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 modifiée fixant l'organisation de l'Agence ;

Vu la décision n° 2017-39 du 14 février 2017 donnant délégation de signature à Monsieur BELLOT, délégué des systèmes d'information;

D é c i d e

Article 1

Dans le paragraphe III de l'article 2 de la décision susvisée, il est ajouté l'intérimaire Gilles CANDAU, chef de service maîtrise d'ouvrage applicative.

Article 2

La décision susvisée modifiée par la présente décision sera publiée sur intranet et internet.

Nanterre, le **25 JUIL. 2018**

La Directrice Générale


Patricia BLANC